

L'école  
de Coiffure

**CORDIER**

École des Arts et Techniques



Organisme de formation  
certifié OPQF

## Les + Cordier

- + Un établissement neuf inauguré en 2018, équipé d'éclairage et de ventilation respectant les nouvelles normes notamment pour la santé.
- + Une structure à échelle humaine où chaque élève est entouré par une équipe pédagogique soudée et bienveillante.
- + Du matériel et des équipements pédagogiques de dernière technologie, ordinateurs, écrans numériques...
- + Des locaux adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) : toilettes, ascenseur...
- + Équipement professionnel compris dans le coût global de la formation.
- + Gratuité des manuels scolaires (ils devront être restitués en fin de formation).

## Pour nous contacter :

5 rue de la Cassotte

25000 Besançon

**Secrétariat** 03 81 81 08 93

**Mail** [administration@ecolecordier.fr](mailto:administration@ecolecordier.fr)

École des Arts et Techniques Sarl  
RCS Besançon 493 725 865 - 2019  
Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Code RNCP : 12281

**BP Coiffure**

## Contrat d'apprentissage

Statut salarié(e) - 1 ou 2 ans en Centre de formation

### Définition de l'emploi

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle ; il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage. Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté. Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

Dans ses activités d'accueil et de suivi de la clientèle, il réalise la collecte, la sélection et le traitement des informations ainsi que le suivi de la qualité de l'accueil et la prise en charge de la clientèle. Il conçoit et met en œuvre des techniques, produits et services par :

- le conseil et la vente de produits, matériels et services,
- la conception de coiffure personnalisée,
- la mise en œuvre des techniques de soins capillaires, de coloration et d'éclaircissement,
- la création et la réalisation de coupes aussi bien féminines que masculines,
- la conception et la réalisation de coiffures événementielles,
- la conception de coupes masculines spécifiques ainsi que la réalisation d'une taille du système pilo-facial.

### Diplôme préparé

Brevet professionnel Coiffure

Diplôme d'État de niveau 4

### Débouchés

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme

- employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure,
- dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires
- dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile.

### Conditions d'accès

- Être titulaire d'un CAP Coiffure ou justifier de 5 ans d'exercice de la profession.
- **Signer un contrat d'apprentissage**

### Déroulement de la formation

En présentiel à l'École Cordier.

### Modalités d'évaluation

Contrôle en ponctuel (fin de formation)

### Horaires hebdomadaires

Les lundis et certains mardis suivant l'emploi du temps annuel.  
De 9 h à 12 h 30 et  
de 13 h 30 à 16 h 30 - 17 h

### Contenu de la formation

- **Domaine professionnel**  
Pratique professionnelle (coupe, coloration, frisage, défrisage, entretien du système pilo-facial, coiffure événementielle), Technologie, Gestion et management de l'entreprise, Vente-conseil, Arts appliqués
- **Domaines généraux**  
Physique et chimie appliquées, biologie appliquée, expression et ouverture sur le monde

### Durée de la formation

**de 10 à 24 mois**

- Jusqu'à 560 heures de cours sur deux années suivant la réglementation.

## Coût et financement de la formation (janvier 2020)

Coût pour l'apprenti : 0 euro

sous condition d'acceptation du dossier par un OPérateur de COmpétences (OPCO) finançant la formation et après signature d'un contrat d'apprentissage.